

POUYASTRUC INFO

JUIN 2013 N° 24

DANS CE NUMERO

INFOS DE LA MAIRIE

Tonte des pelouses	2
Brûlage des déchets	2
Les bordures	2
Les frelons	3
Le 8 Mai	3
Le recensement	3
Délibérations	4-12
Les commissions	13
La SYMAT	14
La bibliothèque	15
La page de l'école	16

LES ASSOCIATIONS

Les parents d'élèves	15
Coup de Pouce	17
Comité des fêtes	17
Parenthèses	18
Chorale	18
Tir à l'arc	19
Tennis	19
Feu de la St Jean	20
Ecole de Judo	20
USCP	21
Boussalous	22
Gym volontaire	22
Amicale des retraités	23

LA VIE DU VILLAGE

Le charpentier	24
----------------	----

PAGE VERTE :

L'éco jardinier	25
-----------------	----

HISTOIRE DU VILLAGE

Lo Cami Nou	26
-------------	----

INFOS PRATI-	28
--------------	----

Chers amis,

Comme chaque année, à la même époque, ce bulletin vous présente son budget, le bilan de l'année passée et les prévisions pour l'année 2013. A ce propos, vous trouverez à la fin des délibérations, une note explicative concernant les taux d'imposition entre la commune et la communauté de communes .

Septembre marquera le début de la construction du local attenant à la salle des fêtes; nous poursuivrons comme prévu, la rénovation de l'éclairage public; nous aménagerons le giratoire dès que le temps le permettra; divers travaux sont en cours sur les bâtiments (électricité de la salle polyvalente et de l'église); des plaques vont être posées sur les caniveaux de la Carrère (Pour connaitre le financement, reportez-vous au budget p11) .

Comme vous avez pu le constater, l'aménagement paysager de l'entrée du village est achevée.

Pour la Poste, les années se suivent et se ressemblent: après la suppression d'heures d'ouverture en 2012, 2013 c'est une nouvelle attaque de la direction de la Poste : sans concertation avec la commune qui est propriétaire des locaux, la direction a décidé de déplacer les facteurs de Pouyastruc à Tournay au prétexte que les locaux n'étaient pas adaptés... Des discussions sont actuellement engagées pour faire revenir la direction de la Poste sur cette décision.

En ce qui concerne le projet d'assainissement les études sont en cours et avant la fin de l'année vous serez invités à une réunion publique après avoir été consultés .

En espérant retrouver quelques rayons de soleil pour cet été , je vous donne rendez-vous avec le bulletin de rentrée .

Le maire Serge DEBAT

PLANNING

Samedi 7 Juin: soirée théâtre des enfants à la salle des fêtes de Castera Lou

Samedi 8 Juin : Sortie de l'amicale des retraités dans les landes (courant d'Huchet)

Dimanche 15 Juin: Nuit des Pitchouns de l'école du rugby

Samedi 15 Juin: 20h30 Soirée théâtre de la compagnie Coup de pouce adultes à la salle des fêtes de Lansac : « La Dame de chez Maxim »

Vendredi 21 Juin : Fête de la St Jean

Samedi 28 Juin: fin de l'activité des primaires de Coup de Pouce pour cette année

Samedi 29 Juin : 6ème tournoi des Boussalous

Samedi 29 Juin : Journée Nature reportée : à 14h notre forêt avec R Lermite

Vendredi 5 Juillet 17,30 : Fête de l'école

Samedi 6 Juillet : Amicale des retraités : Réunion anniversaire du 2ème trimestre

Du Vendredi au Dimanche : 26,27,28 Juillet : Fête du village

Du 19 au 30 Aout: Séances de révision à l'association coup de Pouce avant la rentrée

10 Septembre : début de la saison de Judo

Du 9 au 13 Septembre : inscription à Coup de Pouce pour l'année prochaine

Mardi 10 Septembre : AG de Coup de pouce

La tonte des pelouses

Comme chaque année , je vous rappelle que si l'herbe repousse à la même période , les recommandations aussi : n'oubliez pas que vos voisins ont besoin de repos après une semaine de travail et que tous les engins à moteurs, tondeuses, débroussailleuses ... vont sans doute les gêner .

C'est pour rappeler le règlement respecté dans de nombreuses communes du département que j'avais depuis deux ans publié ce communiqué que je renouvelle cette année :

Respectez les horaires suivants pour l'utilisation des engins à moteur:

*Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 19h30*

Le Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le Dimanche et jours fériés de 10h à 12h



Brûlage des déchets :

Une circulaire interministérielle du 18 Novembre 2011 l'interdit depuis le 1er Janvier 2012 et ce toute l'année « en zone péri-urbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte ou des déchèteries » ce qui est le cas pour POUYASTRUC .

L'objectif de ce règlement est de « lutter contre les troubles du voisinage généré par les odeurs et la fumée, les risques d'incendie et la pollution de l'air, avec l'émission d'imbrûlés (si les végétaux sont humides) et de composés cancérigènes . En outre, les émissions d'un feu de 50kg de déchets verts équivalent à celles d'une voiture à essence roulant 8500km , ou encore 4,5 mois de chauffage d'un pavillon équipé d'une chaudière au fuel » (selon le ministère de l'écologie)

Rappelons que les déchets verts peuvent être utilisés en paillage ou déposés dans les composteurs au grand profit de votre jardin .

L'entretien des bordures :

En ce qui concerne l'entretien des bordures de rues, je remercie les personnes qui le font régulièrement, mais je leur recommande de ne pas le faire en employant de désherbants à base de glyphosate (de type Roundup par exemple) et préférer le débroussaillage mécanique.

Ces désherbants en détruisant toute la couverture herbeuse provoquent une érosion du talus et de la banquette, ce qui génère des dégradations sur la voirie.

Par ailleurs, étant donné que la commune a sur son territoire une déchetterie, il est anormal de voir encore des dépôts sauvages de déchets verts sur les terrains communaux (foret etc.. et en particulier dans les fossés au risque de les boucher)

Je vous remercie de tenir compte de toutes ces recommandations , elles ne vous sont rappelées que dans l'intérêt et le bien-être de tous ..

Le maire, Serge Debat

Les frelons asiatiques:

Je vous recommande aussi de surveiller vos grands arbres où les frelons peuvent se nicher .

Mais je vous rappelle que l'opération de destruction des nids que la commune a effectuée en 2011 ne pourra être renouvelée en 2013 : elle doit être pratiquée par des professionnels car elle présente des risques importants pour les intervenants.

La commune ne pourra intervenir que sur le domaine public



RECENSEMAENT (OFFICIEUX)

Voici avant les résultats définitifs adressés par l'INSEE le résultat officiel du recensement de notre commune :

700 habitants (sans compter les étudiants)

*Il était de 633 h en 2008 et
669 h en 2010*

Les chiffres officiels seront fournis à la fin de l'année

APPARTEMENT A LOUER

Un T3

Avec jardinet, garage, séjour, cuisine, 2 chambres, sdb, wc

(s'adresser à la mairie
05.62.33.22.54)

La cérémonie du 8 Mai 1945



(Extrait du discours du ministre des anciens combattants Kader Arif citant Joseph Kessel)

« Le 8 Mai 1945, s'achevait une tragédie qui avait commencé pour la France par la défaite de son armée, se poursuivant par une avilissante occupation ..Pourtant dès Juin 1940, certains refusèrent l'inacceptable ..Ces combattants venus de tous horizons menèrent des actions de diverses natures: communication clandestine, sabotage, aide aux enfants juifs persécutés. L'unificateur de cette résistance Jean Moulin, créa le Comité National de la Résistance dont il présida la première réunion , le 27 Mai 1943 ».

« De quelle abnégation ont-ils fait preuve tous ces combattants de « l'armée des ombres » .Ces gens auraient pu se tenir tranquilles. Rien ne les forçait à l'action. La sagesse, le bon sens leur conseillait de manger et de dormir à l'ombre des baïonnettes allemandes et de voir fructifier leurs affaires, sourire leurs femmes, grandir leurs enfants. Ils avaient même pour apaiser et bercer leur conscience, la bénédiction du vieillard de Vichy. Vraiment, rien ne les forçait au combat, rien que leur âme libre.

« Jamais la France n'a fait guerre plus haute et plus belle que celles des caves où s'impriment ses journaux libres... , des cellules de torture où malgré les tenailles, les épingles rougies au feu et les os broyés, des Français meurent en hommes libres ».

C'est à Londres, en 1943, que Joseph Kessel, premier chroniqueur de notre temps, a écrit "L'armée des ombres", qui n'est pas seulement l'un de ses chefs-d'œuvre mais le roman-symbole de la Résistance .

Demande de subvention au Conseil Général/FAR 2013

Dans le cadre du FAR 2013, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général. Cette subvention servira à financer l'extension de la salle polyvalente. Travaux estimés à 137 423.00 €

SDE : Programme ADEME 2013

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2013 sur le programme ADEME, arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 14 950.00 €

Récupération TVA 2 450.00 €

Fonds libres..... 3 500.00 €

Subvention ADEME 9 000.00 €

Total 14 950.00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées, s'engage à verser la somme de 3 500.00 € au SDE des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevé sur les fonds libres de la commune, précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Indemnité pour le gardiennage des églises communales

Après lecture du courrier envoyé par la préfecture, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à mandater l'indemnité de quatre cent soixante-quatorze euros et vingt-deux centimes pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

CFA (Centre de formation des apprentis) : vote de subvention

Le CFA sollicite auprès de la commune de Pouyastruc une subvention d'un montant de 475.00 € pour cinq apprentis en formation dans son établissement pour l'année 2012-13.

Bâtiments : extension de la salle polyvalente.

La commission bâtiment a présenté le projet d'extension de la salle polyvalente.

Le conseil municipal donne son accord à ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

Transfert des prêts

Prêt de 200 000 € : Crédit agricole N°51009238918 de 2003. Dédié à la première extension de l'école.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à transférer ce prêt à la communauté des communes des coteaux de Pouyastruc à compter du 1^{er} janvier 2013, à l'unanimité.

Prêt de 100 000 € : Crédit agricole N°51078081577 du 12/01/2011.

60 000 € pour la maison Sirgue, 40 000 € pour l'école.

Ce prêt n'est pas transféré mais la partie de l'école sera prise en compte par la communauté des communes des coteaux de Pouyastruc. Une convention devra être signée entre la CCCP et la commune de Pouyastruc.

Transfert du groupe scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à transférer le groupe scolaire de Pouyastruc à la Communauté des communes des Coteaux de Pouyastruc.

ATESAT : signature de la convention

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF » institue une mission de service public d'intérêt général de l'Etat au profit des communes et des groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Cette mission est une Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002, relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire qui détermine les modalités de la rémunération de ce service.

La commune répond aux critères définis dans le décret du 27 septembre 2002 pour bénéficier de l'assistance technique fournie par les services de l'Etat et figure dans la liste des communes éligibles fixées par l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2012.

Considérant que la commune a adhéré à une communauté de communes,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec l'Etat (DDT) afin de pouvoir bénéficier de l'assistance fournie par les services de l'Etat (ATESAT) comprenant les éléments suivants :

Missions de base

- Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- Assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie à la programmation des travaux à la conduite des études à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux.
- L'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liées à son exploitation.
- Assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes
- Conseil sur la faisabilité d'un projet dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat

Missions complémentaires

- Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- Gestion du tableau de classement de la voirie
- Assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie

Compte tenu de notre population de 659 habitants, l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2013 (hors revalorisation suivant index ingénierie) : à

659 habitants × 0.75 €/habitant/an = 494,25 €

(Tranche de 1 à 1999 habitants)

Ce montant est minoré de 70 % compte tenu du fait que nous avons adhéré à une communauté de communes, soit -345,98 €

Total mission de base : 148,28 €

Missions complémentaires :

Mission n°1 : 5% de la mission de base soit 7,41 €

Mission n°2 : 5% de la mission de base soit 7,41 €

Mission n°3 : 5 % de la mission de base soit 7,41 €

Total missions complémentaires : 22,23 €

Total général : 170,51 € (cent soixante-dix euros, cinquante et un centimes)

Monsieur le maire précise également que cette convention valable pour un an à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Décide d'affecter au règlement de la convention pour 2013, l'enveloppe financière nécessaire,

D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention avec l'Etat (DDT).

Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

- l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune, en vertu des textes régissant le statut de des agents ;

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques. Les collectivités intéressées se rattachent au contrat groupe conclu par le Centre de Gestion si les conditions et taux leur paraissent avantageux ;

- que la présente délibération n'engage en aucune façon la collectivité à conclure un contrat d'assurance. La collectivité se réserve le droit de ne pas souscrire au contrat proposé à l'issue de la procédure qui sera menée par le Centre de Gestion si les taux et conditions générales du contrat groupe ne sont pas jugés satisfaisants.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article unique : la commune charge le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées de négocier un contrat groupe couvrant les risques statutaires, à adhésion facultative, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve le droit d'y adhérer ;

Les risques suivants devront être couverts en tout ou partie :

- pour les agents CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, congé longue maladie, maladie longue durée, maternité-paternité-adoption ;

- pour les agents IRCANTEC : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-adoption ;

Pour chacune de ces deux catégories d'agents, les entreprises d'assurance consultées devront proposer une ou plusieurs formules à la collectivité ;

Le contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée : 4 ans, à partir du 01/01/2014

- Régime du contrat : capitalisation

Séance du 28/03/2013

Fonds de solidarité logement

Après exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal répond favorablement à la demande du Conseil Général et vote, à l'unanimité, une participation au fonds de solidarité logement pour l'exercice 2013, d'un montant de 306,00 €.

Aménagement du carrefour D632/D91

Monsieur le Maire nous informe que pour l'aménagement du carrefour (plantations de végétaux et arbustes), le Conseil Général demande de signer une convention pour l'investissement et l'entretien de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Budget 2013 : Vote des 4 taxes

Après exposé de Monsieur le Maire comme suit : L'augmentation des taux des taxes de la nouvelle communauté cantonale des Coteaux de Pouyastruc (CCCP), par rapport à l'ancienne communauté de communes (CCADE), est soustraite aux taux de la commune de Pouyastruc afin que les contribuables ne subissent pas d'augmentation des taux des trois taxes des ménages.

Les taux 2013 proposés par la commission des finances sont les suivants :

Taxe habitation : 13.35 % Taxe foncier bâti : 9.29 % Taxe foncier non bâti : 18.31 % CFE : 19.50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition faite par la commission des finances.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	212 080,17	0,00		69 334,12	212 080,17	69 334,12
Opérations de l'exercice	191 556,43	257 083,45	343 722,22	503 471,19	535 278,65	760 554,64
TOTAUX	403 636,60	257 083,45	343 722,22	572 805,31	747 358,82	829 888,76
Résultats de clôture	146 553,15	0,00	0,00	229 083,09	0,00	82 529,94
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	146 553,15	0,00	0,00	229 083,09	0,00	82 529,94
RESULTATS DEFINITIFS	146 553,15	0,00	0,00	229 083,09	0,00	82 529,94

Vote du compte de gestion et du compte administratif

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Michel

PAILHAS délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif de 2012 dressé par M. le Maire,

1°) Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation,

2°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

3°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes contre : 0 pour : 10

Affectation des résultats de l'exercice 2012

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mr
DEBAT Serge

prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Résultat d'investissement	en euros
1. Résultat de l'exercice N	65 527,02
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	-212 080,17
3. Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	-146 553,15
4. Restes à réaliser de N en dépenses	0,00
5. Restes à réaliser de N en recettes	0,00
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	-146 553,15
Résultat de fonctionnement	
7. Résultat de l'exercice N	159 748,97
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	69 334,12
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	229 083,09
 <i>Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :</i>	
a) affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0,00
	reste disponible
	229 083,09
b) résorption du déficit d'investissement (ligne 6)	-146 553,15
	reste disponible
	82 529,94
c) affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement.	0,00
d) le solde est reporté en excédent de fonctionnement	82 529,94
 Inscriptions au budget N + 1:	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001: Excédent d'investissement reporté (en recettes)	0,00
(ligne 3) ou Déficit d'investissement reporté (en dépenses)	146 553,15
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recettes)	146 553,15
(Ligne b+C)	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002: Excédent de fonctionnement reporté (en recettes)	82 529,94
(ligne d) ou Déficit de fonctionnement reporté (en dépenses)	0,00
Restes à réaliser en dépenses à reprendre en report (ligne 4)	0,00
Restes à réaliser en recettes à reprendre en report (ligne 5)	0,00

Après présentation par M. le maire du tableau de ventilation des subventions attribuées pour l'année 2013, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la répartition proposée:

Recapitulatif 2013		
6574	Subventions versées aux associations	2013
	ADMR	600,00 €
	Amicale des maires	30,00 €
	Amicale des retraités	180,00 €
	Association Randonneurs de Bigorre	0,00 €
	Association des parents d'élèves	220,00 €
	Ball trap club	80,00 €
	Compagnie Archers d'Esteous	400,00 €
	Conscrits de Pouyastruc	800,00 €
	Coup de Pouce	800,00 €
	Ecole de Judo Pouyastruc	530,00 €
	Gymnastique volontaire	350,00 €
	La fraternelle	250,00 €
	Les Boussalous	100,00 €
	Les chanteurs de l'Esteous	200,00 €
	Lieutenants de Louveterie	40,00 €
	Livre en Bigorre	0,00 €
	Parenthèses	170,00 €
	Société de chasse	160,00 €
	Tennis club de Pouyastruc	680,00 €
	USCP Rugby	1 550,00 €
	Jeunes Agriculteurs	0,00 €
	Les griboullis	270,00 €
	FSGT 24	0,00 €
	Secours catholique délégation Tarbes	100,00 €
	Total	7 510,00 €

Encaissement d'un chèque Groupama

Un chèque de 2293,32 a été perçu par la mairie de la part de l'organisme Groupama pour les dégâts causés par l'orage du 29 Août 2012 . Le conseil municipal , à l'unanimité autorise M.le maire à déposer le chèque pour encaissement

Bâtiment : changement de l'éclairage à la salle polyvalente

Dans le cadre des économies d'énergie sur les bâtiments communaux, M.le maire propose de changer les projecteurs de puissance de 1500 watts par des 400 watts . Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et retient l'entreprise Nauelec pour un montant de 5378,92 TTC , autorise M. le maire à signer tous les documents s'y afférents .

Vote du budget 2013

FONCTIONNEMENT 2013

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET	FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET
011 Charges à caractère Général	104 310,00	002 Excédent antérieur de Fonctionnement	82 529,94
012 Charges de Personnel	54 761,57	013 Atténuation de charges	4 674,46
014 Atténuations de produits	37 927,00	042 Opérations d'ordre entre section	0,00
023 Virement section Investissement	225 446,65	70 Produits des services	19 132,00
65 Autres Charges de Gestion	56 560,00	73 Impôts et taxes	170 802,00
66 Charges financières	12 000,00	74 Dotations et participations	180 501,58
67 Charges exceptionnelles	14 100,00	75 Autres produits de gestion	45 171,92
		76 Produits financiers	
		77 Produits exceptionnels	2 293,32
TOTAL DEPENSES	505 105,22	TOTAL RECETTES	505 105,22
	RF-DF =	0,00	

INVESTISSEMENT 2013

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET	INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET
001 Solde d'exécution reporté	146 553,15	001 Solde d'exécution reporté	
040 Opération d'ordre entre section		021 Virement de la section de fonctionnement	225 446,65
23 immobilisations en cours	0,00	10222 FCTVA	22 148,58
1641 Remboursement d'emprunts	28 550,00	1068 Excédent de fonctionnement	146 553,15
165 Dépôts et cautionnements versés	1 500,00	165 Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00
21 Immobilisations corporelles		13 Subvention d'investissement	
2121 Plantations d'arbres	3 500,00	1322 Région	
2183 Matériel bureau + informatique	5 400,00	1323 Département	38 715,77
2184 Mobilier	100,00	1328 Autres	5 539,00
2188 Autres immobilisations corporelles	15 000,00	1342 Amendes de police	2 500,00
23 Immobilisations en cours		1346 Participation voirie et réseau	10 400,00
2313 Immobilisations en cours construction	218 200,00	1641 Emprunts	
2315 Immobilisation en cours installations techniques	34 000,00		
TOTAL DEPENSES	452 803,15	TOTAL RECETTES	452 803,15
		RI - DI = 0,00	

INVESTISSEMENTS 2013 EVOQUES par compte

Désignation	Opération	Compte	Montant TTC	Montant saisi budget	Opération
Plantation Carrefour haut du vilalge		2121	3 500,00	3500	
	Tota		3 500,00	3500	
Rétroprojecteur école (reste 2012)	17	2183	1 100,00	1100	17
e Magnus (nouvelle versdion obligatoire janvier 2015)	13	2183	4 245,80	4300	13
	Tota		5 345,80	5400	
Divers (cafetière)		2184	100,00	100	
	Tota		100,00	100	
Etude assainissement (reste à faire 2012)		2188	13 249,30	13350	
Achat de panneau	16	2188	1 000,00	1000	16
Livres bibliothèque		2188	650,00	650	
	Tota		14 899,30	15000	
Salle polyvalente (estimation)		2313	179 400,00	213 600	11
Travaux électriques salle polyvalente (projecteurs) devis		2313	5 319,61		
Travaux électriques salle polyvalente (diffuseur sonore) devis		2313	622,30		
Réhabilitation pieds hall mairie		2313	2 882,36		
Réhabilitation pied côté porte Sud appart. (devis)		2313	2 095,39		
Travaux en régie		2313	0,00		
Plaque salle des association (devis Alvarez)		2313	100,00		
Travaux électrique à l'église (devis)		2313	5 476,51		
Réserve pour investissements non prévu		2313	17 703,83		
		2313	213 600,00	213 600	
Forêt	15	2313			
Défense Incendie Tourgon + Rugby	16	2313	4 600,00	4600	16
	Tota		218 200,00	218200	
Voirie 2012 (reste à faire 2012)	12	2315	6 000,00		12
Travaux réhabilitation chemin de terre	12	2315	7 500,00		
Plaque calibotis sur la Carrère (100m de long)	12	2315	5 000,00		
Aménagement Quartier Larabé	12	2315	12 000,00		
Arrachage haie + élargir pont (bande 2m le long de chez Sirgue)	12	2315	2 000,00		
SLI + sécurité routière (reste 2012) (si subvention) travaux	16	2315	1 500,00		16
	Tota		34 000,00	34000	
	Tota			252200	

Total 21+23

276 200

Défense incendie

Dans le cadre de la défense incendie, Monsieur le maire propose au conseil municipal, la signature d'une convention avec Madame et Monsieur Tourgon pour l'installation d'une colonne d'aspiration d'eau sur une réserve leur appartenant.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

Ecole : signature d'une convention avec la CCCP.

Suite au transfert de la compétence école à la CCCP, une convention doit être signée pour la mise à disposition de l'actif. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 abstention autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

Conseil Général : signature d'une promesse de vente

Après exposé de Monsieur le maire sur l'achat de la parcelle WA24 quartier Lapeyrouse d'une superficie de 1 138 m² au Conseil Général pour le prix de 1 € symbolique ; le conseil municipal par 11 voix pour et une abstention autorise Monsieur le maire à signer cette promesse de vente et tous les documents se référant à cette transaction.

Stade : Aménagements extérieurs

Suite à la construction des tribunes par la CCCP, Monsieur le maire propose au conseil municipal l'aménagement de la voirie située à l'arrière de celles-ci par l'entreprise COLAS pour un montant de 9 233,30 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise ces travaux et charge M. le maire de les faire exécuter.

stade : transfert des terrains

Le conseil municipal demandant des informations complémentaires, la décision sera prise ultérieurement.

Encaissement de deux chèques

Un chèque de 722,70 € a été perçu par la mairie de l'organisme Groupama pour le remboursement de l'assurance des bâtiments scolaires suite au transfert à la CCCP.

Un autre chèque de 10 018,95 € d'EDF collectivités suite à une erreur de facturation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à déposer ces deux chèques pour encaissement

SDE : renforcement 2012.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « Electrification rurale », arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 24 000,00 €

Récupération TVA	3 933,11 €
Fonds libres	2 006,69 €
Subvention F.A.C.E	16 053,51 €
Participation SDE	<u>2 006,69 €</u>
Total	24 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,

S'engage à garantir la somme de 2 006,69 € au SDE, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,

Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité

Questions diverses

Rue du Centre : Madame Carrère demande quand la couverture des caniveaux sera faite au niveau des commerces. Monsieur le maire l'informe que la commune est en attente des devis pour un montant de 5000 € HT prévus au budget .

COMMISSION BUDGET

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le compte administratif 2012 et le budget 2013. Le budget présenté cette année est dans la continuité des précédents, à la fois équilibré et dynamique.

Le fonctionnement s'équilibre à 505 105,22€ et l'investissement à 452 803,15€ dont 1/3 est consacré à l'extension de la salle polyvalente (cf tableau du budget)

Compte tenu de la fusion des trois communautés en une seule, une harmonisation des différents taux a été nécessaire. Afin de préserver les deniers des contribuables, le conseil municipal a décidé en collaboration avec le service des impôts car il y a des règles et des liens à respecter, d'ajuster chacune des trois taxes ménagères suivant le tableau ci-dessous.

TAXES	TAUX CCA- DE 2012	TAUX CCCP 2013	VARIA- TION CCCP/CCA DE	TAUX 2012 COMMUNE	TAUX 2013 PROPO- SE POUR LA COMMU- NE
TH	5,52	8,33	2,81	16,16	13,35
TFB	2,62	3,76	1,14	10,43	9,29
TFNB	11,23	24,41	13,18	31,49	18,31
CFE	9,14	10,73	1,59	23,61	19,5

Il en résulte pour la commune une diminution du produit fiscal de 31 317 €.

Michel Pailhas

COMMISSION CADRE DE VIE



La préparation des parterres par Clément Legrand et José Vaz

Côté plantations...

Cela faisait longtemps qu'on en parlait ! Le projet d'aménagement du carrefour en haut de la rue du centre a enfin vu le jour ! Nous souhaitons le fleurir pour améliorer l'accueil à l'entrée du village, et rendre plus agréable ce petit chemin qui mène à notre pharmacie...

Par contre, ce carrefour touchant la D632, il nous a fallu monter un projet et le soumettre à l'agence des routes pour avoir l'autorisation de l'aménager. Les préconisations en terme de visibilité aux usagers de la route ont été prises en compte et nous avons planté une haie de végétaux tout en longueur en partant des plus haut vers les plus rampants en arrivant près de la départementale.

Approchez-vous !!! Vous y découvrirez quelques *Lagestroemias*, *Hellebores* (qui fleurissent même en hiver), *Rudbeckia* (aux couleurs de l'USP), ainsi que de nombreuses plantes mellifères (*Lavandes*, *Romarin*, *Thym*...). Nous avons pensé à nos amies les abeilles qui par leur action favorisent au quotidien la biodiversité de nos campagnes.

Nous remercions vivement Jean-Pierre Barrère, notre voisin, qui nous a fait profiter de ses compétences de paysagiste pour le plan d'aménagement et le choix des végétaux.

N'hésitez pas à vous rendre sur ces sites, si vous souhaitez vous aussi planter des plantes mellifères dans votre jardin.

http://www.planfor.fr/jardin-plantes_Plantes-melliferes.htm?qclid=CL6M3baRw7cCFSXI+Aod7T4AmA

<http://apisite.online.fr/pollini1.htm>

<http://agriculture.gouv.fr/Les-abeilles-maillon-essentiel-de-1926>

Aline pour la commission cadre de vie/environnement

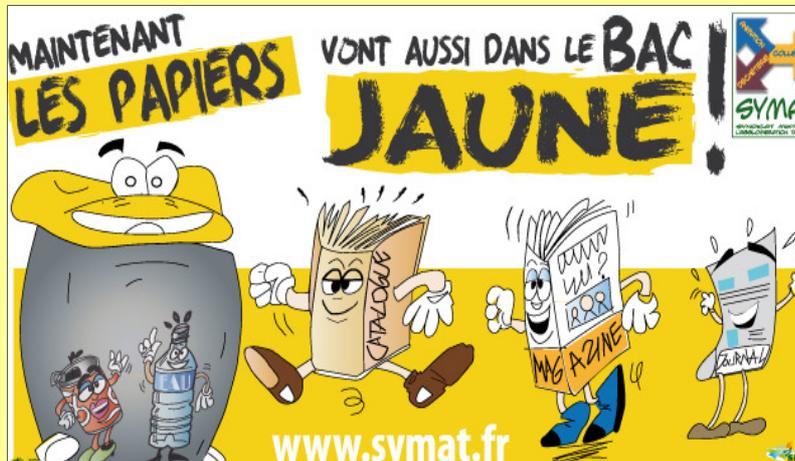
NOUVELLES DU SYMAT

Le Symat dans le cadre de son combat pour la réduction des déchets (qui a permis d'en faire baisser le poids de 1 340 tonnes en un an) lance actuellement une campagne contre le gaspillage alimentaire qui participe grandement à l'encombrement des déchetteries .

Par ailleurs, le Symat, afin de réduire le cout de la collecte, grâce à une modernisation de sa chaine de tri collectera les papiers dans le bac jaune.

Depuis le 8 AVRIL 2013
les consignes de tri
sont simplifiées

Nous n'aurons plus besoin de la
caissette bleue que nous pouvons garder
pour notre usage personnel



Le SYMAT propose aux associations et comités des fêtes le prêt de verres pour leurs manifestations.



Le système du gobelet réutilisable et consigné est devenu une excellente alternative aux gobelets jetables en plastique qui encombrant nos poubelles . Le principe consiste pour le consommateur à le remettre en échange d'une consigne d'1 € qui est remboursée au retour du verre. ; cela évite d'acheter des verres jetables et de les retrouver un peu partout dans la nature où il faut les ramasser ...

Le SYMAT assure la récupération des verres gratuitement auprès des associations ainsi que le lavage .

Suite à une forte demande des usagers, le SYMAT organise une journée Portes ouvertes au Centre d'enfouissement de Bénac . Cette visite vous permettra de connaître la destination finale de votre poubelle des ordures ménagères et de réaliser à quel point trier ses déchets est indispensable !

En effet , les déchets sont stockés dans des casiers totalement étanches , ce qui est obligatoire pour éviter que les jus issus de la décomposition ne pénètrent les nappes phréatiques . Ceux-ci sont récupérés, puis traités pour séparer les résidus de l'eau qui ressort pure . Les résidus sont finalement incinérés dans des centres spécialisés . Le biogaz , un autre produit des déchets est récupéré et sera bientôt valorisé pour alimenter une petite centrale électrique qui produira l'équivalent de l'énergie nécessaire à 3000 habitants.

Pour faciliter cette visite, le SYMAT organise des départs en bus depuis son siège à Bours.

Deux créneaux horaires sont prévus : 9h30 et 14h30

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

**CENTRE D'ENFOUISSEMENT
DE BENAC
PORTES OUVERTES
LE SAMEDI 22 JUIN**



La déchèterie

LE POLE D'EXCELLENCE RURALE (PER)

Les PER sont des projets favorisant le développement des territoires ruraux qui reçoivent à ce titre un financement partiel de la part de l'État . Un PER « Route numérique 65 » a été lancé le 10 Février 2012 par le Président du Conseil Général .

Il a pour objet de moderniser et structurer l'offre de services culturels sur le territoire rural, par l'utilisation des technologies numériques : (numérisation de 13 salles de cinéma rural, aménagement d'un espace multimedia à l'abbaye de l'Escaladieu, mise en réseau numérique des points de lecture publique desservis par la médiathèque départementale.

C'est par ce dernier point que la bibliothèque de Pouyastruc est concernée , étant l'unique bibliothèque municipale de la communauté de communes, les communes de Cabanac, Marseillan n'étant que des points lecture ou un dépôt (Souyeaux) .

En effet , suivant la typologie des bibliothèques, les bibliothèques municipales représentent l'échelon supérieur: (superficie d'au moins 50 ou 100m², 8 à 12h d'ouverture, crédits d'acquisition : 1 ou 2€ par habitant, 1 ou 2 personnes salariées). Suivent les bibliothèques relais (25m², 4h d'ouverture par semaine, budget de 0,50 par habitant, 1 personne bénévole) , les points lecture , et les dépôts qui eux ne comprennent qu'un ou deux des critères , l'ensemble étant desservi par la Médiathèque .

C'est pour cette raison que la bibliothèque de Pouyastruc peut rentrer cette année dans le « Réseau numérique de lecture publique » et s'insérer dans le portail internet « Orphée » , en bénéficiant d'un équipement informatique : ordinateur, imprimante, lecteur de code barre (avec assistance, formation et maintenance) , avec un catalogue partagé (consultation d'un catalogue commun à toutes les bibliothèques du département, archives, médiathèque), réservations sur tout le département .

Notons que sur la Communauté de communes, la bibliothèque de Pouyastruc est la seule à offrir aux élèves des séances de bibliothèque scolaire encadrées (4 h par semaines) qu'elle reçoit tous les trimestres , une classe de ce2 de Laslades auxquels des prêts de livres sont assurés et que des prêts de DVD et CD sont proposés aux Professeurs de l'école de Souyeaux .



Alexandra Abadie

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES



CARNAVAL

Le carnaval s'est très bien déroulé par une belle journée le 22 mars. Après avoir défilé dans les rues du village, les enfants se sont rejoints à l'école où les parents ont pu les écouter chanter. Après le spectacle, les enfants de la classe de Marie-Anne ont effectué le procès de monsieur carnaval et nous l'avons mis sur le bûcher. Il s'en est suivi un apéritif convivial.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée de même que toutes celles qui ont distribué des bonbons, des gâteaux ou des chocolats sur les parcours du défilé.

FETE DE L'ECOLE

La fête de l'école se déroulera le vendredi 05 juillet avec le spectacle des enfants vers 17h30. Il sera suivi de la kermesse de l'école, d'un apéritif et du repas de fin d'année organisés par l'association des parents d'élèves.

A L'ÉCOLE

Il y a eu Carnaval...



Et puis...

Le Projet montagne

Le 7 mai, Xavier est revenu cette fois pour nous parler du Pastoralisme, c'est-à-dire pour nous expliquer comment les hommes ont transformé la montagne et changé le paysage .

On a regardé des photos et construit une maquette de la montagne :

On a placé les maisons autour des églises au fond de la vallée pour créer des villages avec des champs autour.



Sur les pentes (les versants), on a placé les forêts (arbres à feuilles vers le bas du versant et sapins vers le haut car ils aiment bien le froid), des prairies avec des granges et des troupeaux de moutons au milieu de la montagne.

Parfois, les bergers enlèvent un petit bout de forêt (ils déboisent) pour y cultiver des champs. Le bois des arbres coupés leur sert à construire des maisons, des meubles ou à se chauffer.

En été, le berger monte avec ses moutons. Ils se nourrissent de l'herbe des prairies, font du lait et avec le lait le berger fabrique

du fromage. L'hiver les troupeaux redescendent dans les granges. Sur les rochers vivent les marmottes, les isards et enfin il y a de la neige au sommet.

On a aussi ouvert et rempli la maquette d'une grange. Le toit est fait en chaume, c'est-à-dire en paille. La paille c'est la tige du blé séchée. La charpente est faite avec les arbres coupés.

La prochaine fois, Xavier reviendra nous chercher pour nous accompagner à la montagne pour de vrai.

A l'intérieur il y a une partie pour les animaux et une partie pour le berger.

LES MATERNELLES

A la découverte de la montagne

On a parlé des animaux de la montagne avec Xavier du CPIE

En bas des montagnes, il y a la forêt. On y trouve le renard, l'ours, le cerf, le chevreuil, le hibou grand duc, le bec croisé, le lièvre, le blaireau, l'écureuil.

Un peu plus haut, il y a les prairies d'estives. On y trouve l'hermine, la marmotte, le campagnol. En été, les bergers amènent leurs troupeaux de moutons, de vaches, de chèvres et de chevaux.



Encore un peu plus haut, il y a les sommets avec les rochers et un peu de neige en été. On y trouve les isards, l'aigle royal, le gypaète barbu qui mange des os, le vautour fauve et le percnoptère qui mange des œufs d'autruche.

LES GS-CP

Une gendarme à l'école de Pouyastruc.

Le vendredi 19 avril, une gendarme est venue à l'école pour nous expliquer le code piéton.

Le code piéton sert à savoir quand il faut traverser la chaussée pour être en sécurité, à connaître les panneaux de signalisation et à les respecter, à faire attention aux sorties de véhicules.

Elle nous a donné un petit livret qui nous explique les panneaux, les feux, les règles de sécurité, pour ne pas être en danger sur la route, sur le trottoir et le bas-côté.

Nous avons passé un test pour savoir si nous avons bien compris le code piéton. Il y avait plusieurs petits textes ; il fallait cocher l'une des trois réponses proposées, celle qui correspondait le mieux.

Si nous avons réussi le test, nous obtiendrons le permis piéton. Nous attendons les résultats impatiemment.

Les élèves de CE1/CE2.

Tournoi de rugby au chaud à Pouyastruc

La météo nous a gâté ce lundi 15 Avril. Toutes les écoles des villages des alentours de Pouyastruc se sont réunies pour faire des matchs de rugby au chaud.

Le tournoi a réuni cinq équipes : Aubarède, Oléac Debat, Souyeaux, Orleix et Pouyastruc. Aubarède a gagné le tournoi. Quant à nous, nous avons terminé 4ème ex æquo avec l'équipe d'Orleix.

La rencontre s'est déroulée dans un bon esprit. Nous avons passé un après-midi très agréable !

La classe de CM1-CM2

AGENDA : FÊTE DE L'ÉCOLE le vendredi 5 juillet

Avant de dérouler les prochaines dates de notre association, un rapide retour en arrière pour marquer la soirée du 16 février dernier.

Accueilli par nos dynamiques et jeunes comédiens, le nombreux public a pu ensuite les apprécier sur scène, où, au fil des saisons, ils gagnent en assurance et maturité. Après l'apéritif et la paëlla partagés par les 140 personnes présentes, tous les convives se sont installés pour le spectacle des Mysogénial : La Boîte de Pandore. Cette comédie a séduit tout le public par sa mise en scène et son originalité, les trois comédiennes se sont livrées à une démonstration plutôt sportive, ne quittant jamais les planches. Les chaleureux applaudissements qui les ont récompensées en sont la preuve. Merci aux parents et à toutes les personnes qui nous ont aidé pour la préparation, la réalisation et la réussite de cette belle soirée.

Notre Agenda :

- Vendredi 7 juin, soirée théâtre des enfants Coup de Pouce à 20h 30 à la salle des fêtes de Castéra Lou
- Samedi 15 juin, la compagnie Coup de Pouce adultes présente la Dame de chez Maxim, à 20h 30 à la salle des fêtes de Lansac
- Vendredi 28 juin, fin de l'activité des primaires pour cette année scolaire
- Du 19 au 30 août, séances de révisions avant la rentrée
- Du 9 au 13 septembre, inscriptions pour l'année scolaire 2013/2014

Mardi 10 septembre, assemblée générale de l'association à 20h 30 à la salle des associations de Pouyastruc

Pour plus de renseignements : 06.79.36.28.01 ou 05.62.33.23.58, et

coupdepouce.pouyastruc@orange.fr

COMITE DES FÊTES

Nouveau bureau : Co-Présidents : M. Baptiste ESPIAU et Vincent DALIER

Vice-président : M. Jérôme DALIER

Trésorière : Cécile ALEGRET

Secrétaire: Yoann SAUX

Programme de la fête 2013 : « WEEK END Rouge et Blanc »

Vendredi 26 Juillet : 21h concours de belote

Samedi 27 Juillet : 12h apéritif Tapas au café du centre

14h30 : concours de pétanque

19h30 : soirée « Rouge et Blanc » : repas basque

23h : Bal disco gratuit animé par le podium « Haute Tension » (Salle des fêtes)

Tension »

Dimanche 28 Juillet: 12h : départ des sérénades

19h : soirée animée par le podium « Haute Tension » (place de la mairie)

Un tract vous sera distribué dans le courant du mois de Juillet pour les inscriptions

On vous attend nombreux ...en rouge et blanc !



Le comité des fêtes

PARENTHÈSES

« Il faut cultiver notre jardin » disait Voltaire, c'est un « acte de résistance » dit Pierre Babhi, et dans notre époque de crise, sans doute un engagement pour la biodiversité, une promesse d'avenir..

C'est fidèle à cet engagement, que l'Association Parenthèses a organisé son troisième troc plantes. Après un échange bon enfant de plants de vivaces et de légumes, Lionel Langlois, professeur au lycée Adriana et paysagiste pour le château de Gardère a fait un exposé sur le jardinier eco-responsable devant une quarantaine d'auditeurs très attentifs.

Le jardin est une parcelle du monde, l'équilibre doit y être préservé, sa biodiversité sauvegardée. Conjuons nos efforts pour que nos enfants puissent profiter de la nature, complexe et multiforme, évitons les produits chimiques et par des gestes simples et peu coûteux rendons à la nature ce qu'elle a su nous donner. Tels ont été les conseils que Lionel Langlois nous a apportés cet après midi.

Sur ce thème, une exposition avait été préparée par l'association, exposition que vous pourrez voir dans les semaines qui viennent à la bibliothèque.

Une autre manifestation sur ce thème de la nature avait été prévue le 1er Juin dans le cadre des journées Nature de Midi Pyrénées. Mais hélas, le temps n'a pas voulu collaborer et nous avons dû reporter cette balade dans la forêt de Barmale sous la conduite de notre garde forestier Régis Lermite.



Nous espérons que la nouvelle date du 29 Juin sera sous de meilleurs auspices !

Rendez-vous donc ce Samedi 29 Juin à 14h à la salle des associations avec le garde forestier Régis Lermite qui vous présentera les arbres de notre forêt, ces arbres que nous ne prenons pas toujours la peine de regarder et qui pourtant souvent sont centenaires! ...

Nous venons de démarrer une nouvelle activité qui peut vous intéresser: **un atelier de dessin a lieu tous les mercredis de 14h30 à 17h30 à la salle des associations .**

Même si vous êtes débutant, venez « griffonner » avec nous !

Peut-être qu'un jour nous serons sur les cimaises de Beaubourg !!!

LES CHANTEURS DE L'ESTEUS

Notre chorale qui cette saison s'est étoffée en accueillant de nouveaux choristes et un guitariste, va présenter son nouveau programme d'été lors de la fête du 21 Juin, fête de la St Jean, de la musique et des associations de Pouystruc.

Les chanteurs ouvriront cette manifestation à 19h, laquelle se poursuivra avec un apéritif et un repas convivial. Puis nous irons tous sauter et danser, comme la tradition l'exige, autour du feu de la St Jean dressé sur le terrain d'entraînement du rugby.

Le menu sera composé comme suit : différentes salades et serpentines ; blancs de poulets grillés ; fromage et tartelettes aux pommes ; (vin café compris : 10 euros pour les adultes, 5 euros pour les enfants de 3 à 11 ans, gratuit pour les moins de 3 ans.)

Venez nombreux, vous ne le regretterez pas.



TIR A L'ARC

Bien que le club ne puisse plus pour l'instant concourir sur le circuit de Barmale, cela ne les empêche pas de présenter aux différentes compétitions de la région ...et d'ailleurs ! Où très souvent ils remportent les meilleurs places .

Nous pouvons noter les compétitions 3D :

26 Mai Cugneaux (31)

2 Juin : Cornebarrieu (31)(championnat de ligue JM Larrieu remet son titre en jeu)

9 Juin : Saint Sardos (47)

16 Juin : Lavelanet (09)

30 Juin : Domazan (47)

7 Juillet : Leguevin (31)

14 Juillet: Tarbes (65)

21 Juillet :Montaner (65)

27/28 Juillet : Blanquefort (35) International

17/18 Aout : Château de Condé (Loire) : Championnat de France (JM Larrieu est arrivé 5ème en 2012)



CLUB DE TENNIS



Bonjour à tous

Pour la première fois nos 2 équipes, dames et messieurs, sont arrivés en tête de leurs poules dans les phases préliminaires du Championnat Régional de Midi-Pyrénées.

Nos deux équipes sont d'ores et déjà assurées de passer dans la promotion supérieure.

L'équipe fille, représentée par Flore Lacoume, Marie-Anne Carmouse, Karine Barrère et

Claudine Solary, n'est pas parvenue à battre l'équipe de Baziège et s'arrête donc aux portes des 1/4 de finales. Bravo pour ce très beau parcours !

Leur parcours dans le championnat :

Victoire contre Lourdes (6/0)

Match nul contre La Gespe (3/3)

Victoire contre Castelnau Magnoac (5/1)

Victoire contre Bagnères de Bigorre (5/1)

Victoire contre Pierrefitte Nestalas (6/0)

Défaite contre Baziège (1/5) en 8ème de finale

L'équipe des garçons (Théophile Hamelin, Arnaud Boyer, Morgan Prieto, Arnaud Decotte et Christophe Duthou) a gagné son premier match de phase finale et rencontrera l'UAT Tarbes pour une place en 1/4 de finale.

Nous leur souhaitons bonne chance et espérons qu'ils parviendront comme en Coupe d'hiver à décrocher leur place en finale... Mais chaque chose en son temps !

leur parcours en championnat :

Victoire contre Argelès Gazost (6/0)

Victoire contre Vic en Bigorre (5/1)

Victoire contre Aspet Encausse (4/2)

Victoire contre Galan (4/2)

Victoire contre Bordères sur Echez (6/0)

Victoire contre Barbazan Debat (5/1) en phase finale.

Retrouvez toutes nos infos sur la page Facebook du TCP [facebook.com/nis.pouyastruc](https://www.facebook.com/nis.pouyastruc)

ou sur notre site internet <http://tcp.pouyastruc.free.fr/>



ten-

LES ASSOCIATIONS



LE FEU DE LA SAINT JEAN

Le feu de la St Jean est organisé en collaboration avec les différentes associations du village.

Pour débiter la soirée, la chorale « Les chanteurs de l'Estéous » nous présentera son concert , puis nous enchaînerons avec l'apéritif et le repas :

Le repas : Pour changer des traditionnelles saucisses et ventrêches , cette année nous avons choisi des blancs de poulet .En entrée: salade de pâtes, pommes de terre-harengs, carottes et chips pour les enfants . Ensuite viendra le fromage, la tarte normande et le café.

Le tarif est de 10€ pour les adultes, 5€ pour les enfants de 3 à 11 ans et gratuit pour les moins de 3 ans .

Les inscriptions doivent se faire avant le 14/06 auprès de chaque responsable d'association , à la supérette ou auprès de Michel Pailhas (06 22 49 34 55)

La machine à bière, les fûts, la machine à pain et le percolateur sont prêtés par le club de rugby.

Vers 23h30 le feu sera allumé (les chasseurs se sont proposés pour monter les fagots et confectionner le mannequin). Et nous pourrons tourner autour , comme la tradition le veut !...

La commission animation

ECOLE DE JUDO

Le dernier trimestre est déjà bien entamé , et la saison se terminera le mardi 18 Juin à la salle polyvalente avec le passage des ceintures et la remise des récompenses. Cette soirée se terminera par un buffet convivial partagé avec les parents .

Cette saison s'est bien déroulée , surtout avec les mini-poussins et poussins qui se sont bien comportés dans les différentes épreuves des « petits lions » et des « petits tigres »;le 16 Décembre à Lannemezan, le 24 Mars à Trie sur Baise , le 14 Avril à Lourdes , le 26 Mai à la maison des arts martiaux à Tarbes.

Ce 26 Mai, ils se sont retrouvés à la MAM avec tous les clubs des Hautes Pyrénées,. Je tiens à féliciter les 7 mini poussins qui ont obtenu leur petit lion ; et les 4 poussins qui ont obtenu : 1 tigre d'or, 1 tigre d'argent et 2 tigres de bronze .

Chez les adultes, je tiens aussi à féliciter nos 2 séniors féminines: Mélissa et Véronique : la première qui a terminé 7ème à Toulouse pour les qualifications s à l'inter région, la deuxième qui a obtenu son diplôme d'animateur suppléant;

Merci aussi au professeur Jean Wojtkow qui malgré son problème de santé a assuré au maximum sa présence.

La prochaine saison débutera le mardi 10 Septembre à la salle polyvalente à partir de 18h30 . Merci encore à tous les judokas ainsi qu'à leurs parents pour leur assiduité et leur comportement tout au long de cette saison.

Pour tous renseignements , téléphonez à la mairie le lundi matin de 10h à 11h30 en demandant M. Legrand

Le président, Clément Legrand



70 Petits Tigres et Petits Lions s'étaient donné rendez-vous à

U.S.C.P. 2012 – 2013

MAINTIEN EN

MAINTIEN EN FEDERALE 3



L'U.S.C.P. termine sa saison 2012 -2013 et prépare 2013 -2014. Grâce aux résultats obtenus par les Séniors, le Club se maintient et évoluera donc, la saison prochaine, en Fédérale 3, rejoint par Saint-Lary, alors qu'Argelès monte en Fédérale 2.

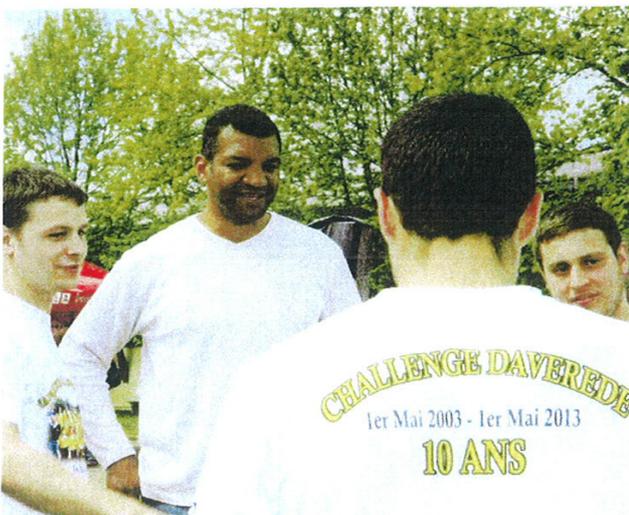
Les SENIORS (I) terminent 7^{ème} (10 équipes) de leur poule qualificative, dominée par Argelès, Muret et Saint-Paul les Dax. Ils devancent La Vallée du Girou, Bardos et Montesquieu Volvestre. Nous retiendrons plus particulièrement la belle victoire contre Muret, le nul contre Saint-Paul et l'importante prestation à Habas.

Les SENIORS (II) terminent également 7^{ème} devant Bardos, La vallée du Girou et Rions des Landes. Après avoir connu un début de saison difficile, ils se sont bien repris et ont obtenu de belles victoires, en particulier à Rion et Habas. A noter que Saint-Paul, leader de la poule, est aujourd'hui en finale du Championnat de France.

Les JUNIORS ont brillé en poule qualificative, obtenant 9 victoires pour 1 nul et 2 défaites. Ils terminent 2^{ème} de leur poule, derrière leur voisin de Tournay. Dommage que leur parcours se soit arrêté en barrage devant une très belle équipe du Bas Armagnac.

Les CADETS à l'image de leurs aînés se qualifient pour les barrages, terminant 4^{ème} de leur poule, devancés par Juillan, Tournay et Nogaro. Le 1^{er} tour des barrages leur sera fatal, face à Condom. Les Cadets (II), dans une poule fort relevée, ont eu le mérite de ne jamais déclarer forfait et d'avoir honorablement participé.

L'ECOLE DE RUGBY forte de ses 180 enfants et 30 éducateurs a porté haut et fort les couleurs jaune et noire du Club. Elle a participé à tous les Tournois auxquels elle était invitée (Biscarrosse, Ger/Séron, Isle Jourdain, Lectoure, etc...) et bien sur le Challenge Daverède à Pouyastruc, qui fut une grande réussite. Les Poussins (I) terminent 5^{ème} (Vainqueur Bayonne) et les Poussins (II) 10^{ème} (vainqueurs Toulouse et Hyères). A noter la présence des Internationaux Philippe Dintrans et Emile N'Tamack qui ont bien sur relevé la qualité de ce tournoi.



LES BOUSSALOUS



Trophée des Boussalous remis le 1er Mai aux argelésiens

Les Boussalous tentent de se maintenir en forme chaque vendredi soir, de 19 heures à 20 heures. Après l'effort, vient le réconfort. Un repas en commun est pris pour recharger les accus, que cela soit au stade par des grillades ou bien au restaurant. Les Frelons se sont donnés rendez-vous au traditionnel 1er mai à

Pouyastruc, évènement phare du Club de l'U.S.C.P.

Les Boussalous ont été impliqués dans diverses tâches durant la journée. Un trophée des Boussalous, très remarqué du reste par l'assemblée de part son originalité (Cf. photo), a été remis aux Argelésiens. Merci aux Frelons présents et à Damien, créateur du dit trophée.

Les Frelons redémarrent les compétitions en allant dans le Magnoac le premier week-end de mai. Le 10 mai, un entraînement en commun a lieu à Pouyastruc avec nos amis de Barbazan et une équipe mixte du judo de cette même commu-

ne. Cet entraînement est l'occasion de se retrouver et de passer un moment convivial. Un apéritif et des grillades boucleront cette soirée, au stade. Le 25 mai, ils retournent dans le Magnoac, à Garaison précisément, au Tournoi Berbizier organisé par Pierre Pivetta. Pour terminer les épreuves sportives avant de passer à notre tournoi, ils se rendront à Tournay le 08 juin. Ils réaliseront un entraînement en commun, suivi d'une après-midi récréative et soirée festive. A 15H00, flag suivi d'un paintball. Nouvelle activité qui devrait être amusante. Ce jeu sera pratiqué à Ozon où la soirée se poursuivra.

Le samedi 29 juin, aura lieu le 6ème tournoi des Boussalous. L'an passé, les invités avaient été comblés par la chaude soirée qui s'était déroulée à Laslades, après avoir vu les équipes s'affronter sur le terrain, dans un esprit amical.

Cette année, les invitations ont déjà été relancées auprès d'une quinzaine d'équipes (féminines, masculines et mixtes). Les invitations ont aussi été remises aux Membres du Club (Dirigeants - éducateurs et joueurs) mais également aux Anciens de l'U.S.P. tout comme l'année dernière. Pour que la fête soit encore plus belle et chaudement animée, le groupe des Fantaskes a été retenu. "

Bruno Dubie

LA GYM VOLONTAIRE DES RIVES DE L'ESTEUS

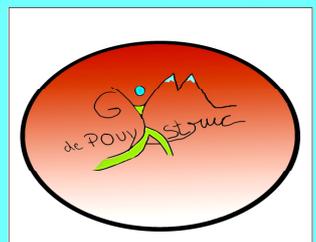


L'association Gymnastique Volontaire des Rives de l'Esteous organise son assemblée générale ordinaire et l'assemblée électorale le vendredi 07 juin 2013 à 18h45 à la maison des Associations, rue de la Poste à Pouyastruc. Vous avez reçu en temps utile les convocations et invitations avec l'ordre du jour. Un repas (avec inscription) au Café du Centre à Pouyastruc clôturera la soirée.

Michel ROUQUETTE, président depuis 2005, démissionne de son poste pour pouvoir se donner pleinement à son activité favorite qu'est le JUDO. Il remercie toutes les personnes qui se sont investies à ses côtés, de près ou de loin, au maintien, par leur adhésion, à la pratique de la gymnastique d'entretien au sein du canton de Pouyastruc. Il espère pouvoir remettre les clés de l'association à de nouveaux dirigeants bénévoles. **La proposition d'engager Graziella pour faire deux cours le vendredi matin a été annoncée, une heure de gym d'entretien et une heure de zumba. Elle sera discutée lors de l'AG.**

Laurence MOLA démissionne pour des animations plus proches de son domicile. Elle a apprécié les personnes et l'association et prie le président d'être le porte parole de son sentiment auprès de tous. Nous remercions Laurence pour sa gentillesse et ses animations dynamiques et lui souhaitons de bien faire transpirer les futur(e)s pratiquant(e)s.

Le bureau de la GV des Rives de l'Esteous.



L'AMICALE DES RETRAITES

Un voyage est prévu dans les Landes : l'étang de Léon et le courant d'Huchet . Espérons qu'ils auront beau temps !

L'amicale participe avec toutes les associations au feu de la St Jean .

Nous rappelons, que tous les quinze jours, les amicalistes se réunissent dans la salle des associations pour jouer à la belote et à différents jeux de société .

Le jour a été changé : au lieu du vendredi après midi, cette rencontre a lieu le Mardi , de 15h à 18h.

Le prochain anniversaire aura lieu le 6 Juillet à 15h

Et le dernier en Septembre



Le courant d'Huchet

ACTIVITE MARCHE

L'horaire de départ des randonnées à changé . Rendez-vous le:

**vendredi matin à 8 H 30
au stade .**

Un calendrier de marche dans les villages des HP, est affiché à la salle des associations, ainsi que les diverses manifestations pédestres organisées dans le département.

Pour tout renseignement s'adresser à

Josianne GESTAIN Tel 05.62.33.23.70

J. GESTAIN

L'AMICALE VIENT DE PERDRE SA CENTENAIRE

Il y a deux ans , tout le village fêtait les 100 ans de Marthe Caussade . Mais voilà , Marthe vient de nous quitter dans sa 103ème année et nous nous souviendrons tous de sa joie de vivre.



Née en Mai 1911, elle a vu défiler tout un siècle , mais ne s'est jamais départie de son optimisme . Elle a été adoptée à l'âge de 3 ans par la Mélanie et Jacques Laffranque, maire de 1934 à 1943, mais aussi épicier et boucher du village .



Son mari Léon Caussade est mort en 1982 et depuis choyée par sa famille , elle coulait une vieillesse paisible, assise tous les jours sur son fauteuil, elle surveillait les allées et venues de la rue du centre , s'intéressant toujours à la vie du village, ne manquant aucun repas, ni aucune réception, ni aucune messe , ni aucune élection, et surtout aucun match de foot ou de rugby (à la télé) .

Nous ne t'oublierons pas Marthe !

TOITURE BIGOURDANE, UNE ENTREPRISE ENGAGÉE POUR LA PLANÈTE

Installée depuis Septembre à Pouyastruc sur la Zone d'activités, cette entreprise avec ses 14 employés est un modèle de dynamisme; Son jeune directeur, Bernard Thomas, qui était installé auparavant à Hourc, est un ancien élève de l'IEF-CTF (Institut européen de Formation des Compagnons du Tour de France) de Mouchard dans le Jura. Ayant créé son entreprise en 2005, il travaillait tout seul, alors qu'à présent son atelier abrite l'imposant centre d'usinage numérique Hundegger servi par le programme informatique adapté au travail de charpente (SEMA) qui permet d'usiner le bois massif avec le moins de chutes et la meilleure performance. Les bois sont contrôlés à leur arrivée (taux d'humidité) puis traités après la coupe avec des produits bio.

Grace à cet équipement moderne, l'entreprise aborde tous les types de construction : charpente traditionnelle, maison à ossature bois fabriquée en atelier prête à poser, couverture et zinguerie, aires de jeux etc..

B. Thomas apporte aide et conseils aux futurs propriétaires, qu'ils viennent avec un plan d'architecte ou non, puisque l'entreprise est en contact avec des cabinets d'architectes, et le logiciel se charge de calculer le dimensionnement des pannes et des fermes.

Le choix de la construction renouvelable s'impose dès l'entrée, puisque les bureaux sont couverts d'un toit végétalisé par des plantes de rocailles pyrénéennes qui changent de couleurs au fil des saisons.

L'atelier quant à lui est isolé avec de la laine de roche et le toit couvert de panneaux photovoltaïques (dont ils sont spécialistes de la pose).

Tous les copeaux, les sciures et les chutes broyées sont aspirés dans une compacteuse qui les transforme en buchettes. Un cyclofiltre filtre l'air d'aspiration afin qu'il n'y ait aucun rejet de poussière.

Cette entreprise, la troisième du département de cette importance, est partenaire de la SARL DASTIE utilisatrice du concept « Quadripile » pour la construction en bois. Ce type de construction présente de nombreux avantages : une meilleure isolation, une rapidité de construction (3 mois après la dalle), des matériaux renouvelables.

Toiture Bigourdane compte à ce jour de nombreuses réalisations, (constructions nouvelles et rénovations): Entre autres : les écoles de Bordères et de Dours, les tours de la Halle Brauhaban, des logements OPH, l'aéroport d'affaires d'Ossun, et des rénovations : le clocher de Tadousse-Ussau, le château de Gourdan Polignan, la Ferme Fould, des maisons individuelles en bois etc....

Etle préau de l'école de Pouyastruc!

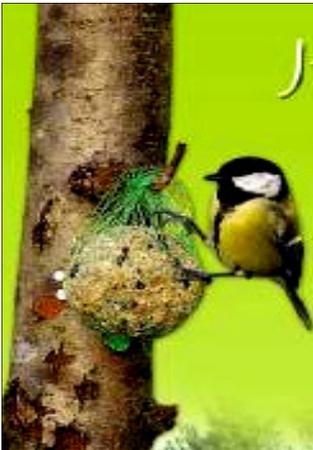


Je jardine

La PAGE VERTE

Tu jardines

Nous protégeons l'environnement



LE SOL DE VOTRE JARDIN

Apprenez à le connaître (argileux, sablonneux, limoneux?) , à préserver les êtres vivants qui l'habitent (vers de terre, champignons) , à l'entretenir et l'améliorer par des engrais organiques : compost, fumiers d'animaux, tourteau de ricin, corne broyée, sang desséché, purins de plantes , (orties, consoude, prêles..)

Evitons les pesticides :

La France est le 1er consommateur européen de pesticides et le 3ème mondial .

Avec seulement 10% des usages , les particuliers et les collectivités sont responsables jusqu'à 30% de la pollution de l'eau de nos rivières et des nappes phréatiques par les pesticides .

Leur utilisation a d'énormes conséquences sur la santé (cancers, perturbation du système hormonal,..)et sur l'environnement (régression des insectes pollinisateurs, des insectes de notre sol, des oiseaux, et mammifères ..)

FAISONS CONFIANCE AUX AUXILIAIRES DU JARDIN et FAVORISONS LEUR PRESENCE

Les décomposeurs: cloportes, vers de terre, collemboles qui décomposent la matière organique

Les minéralisateurs: bactéries, champignons qui transforment la matière organique

Les prédateurs: hérisson, orvet, coccinelles .. qui consomment les ravageurs: pucerons cochenilles

Les pollinisateurs : abeilles, bourdon, papillons, syrphes..qui participent à la reproduction des plantes

JOUONS SUR LES ASSOCIATIONS VEGETALES

AU POTAGER : les fleurs repoussent les parasites (les œillets d'inde ...)

LES HAIES FLEURIES (n'oubliez pas le sureau) esthétiques et robustes , évoluent au fil des saisons, et servent de garde manger et d'abri pour la faune, attirant les insectes ,les oiseaux et les petits mammifères, et enfin **LES VIVACES** qui reflorissent chaque année



LE PAILLAGE, avec les feuilles mortes, les tontes de gazon et les tailles d'arbustes broyées il limite le dessèchement de la terre, favorise la vie biologique ,protège du froid l'hiver , enrichit le sol

LE BROYAGE des feuilles et des tailles de haies que l'on regroupe au pied des plantes

LA TONTE MULCHING : en retirant le sac de la tondeuse et en laissant l'herbe sur la pelouse

LE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS ET DES EPLUCHURES : Facile et économique, amendement naturel et gratuit, il remplace le terreau, améliore la structure du sol en lui apportant les éléments nutritifs

ON LIMITE AINSI L'APPORT EN DECHETTERIE

HISTOIRE DU VILLAGE : LO CAMI NÒU (La D 632)

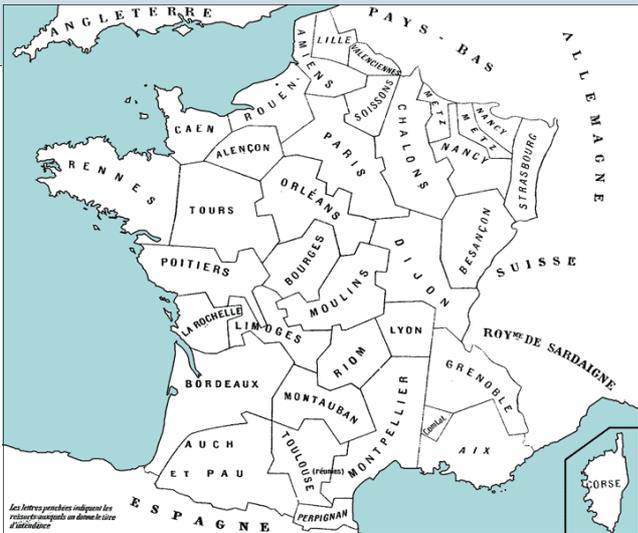


ANTOINE MEGRET D'ETIGNY ET LA GENERALITE D'AUCH et de PAU

En 1751, l'intendance de Pau fut réunie à la **généralité d'Auch** sous le nom de **généralité d'Auch et Pau**. Elle comprenait alors (l'Armagnac, l'Astarac, le Comminges, la Lomagne, la Rivière-Verdun, le Béarn, la Bigorre, la Basse Navarre, le Nébouzan et la Soule, les quatre vallées et Lectoure. Auch, capitale administrative garde la mémoire de son intendant qui a modifié profondément le visage de la ville. (l'hôtel de ville, le théâtre à l'italienne ;

Mais on retrouve aussi sa trace à Luchon, où il a créé une route carrossable et réorganisé les thermes .

Antoine Mégret, Seigneur d'ÉTIGNY (1719-1767), fut nommé par Louis XV de 1751 à 1767 Intendant de la **généralité d'Auch et de Pau**. Il y déploya une intense activité. (justice, finances,...). Mais son action s'est surtout caractérisée par l'amélioration du **médiocre réseau routier de la province**. Il fit ainsi avancer 200 lieues de routes (800 kilomètres) dont la route de Tarbes à Toulouse par Trie (lo cami nou).



Les corvées

La corvée constituait le problème majeur : depuis 1738, les paysans devaient 12 journées de travail pour la construction des routes. Impôt " en nature " énorme qui provoquait rancœur et mauvaise volonté et qui freinait les travaux. D'Étigny fit preuve d'habileté et de souplesse: présent sur les chantiers, il faisait expliquer aux paysans, en gascon, que plus vite ils auraient achevé leur tâche, plus vite ils seraient débarrassés de la corvée. Il les déchargeait de leurs obligations lorsque les travaux agricoles ou une mauvaise récolte l'exigeaient. Il n'hésitait pas à prendre leur défense lorsqu'ils étaient malmenés par les contremaîtres. Il sut trouver d'autres solutions pour pallier à la corvée. Il proposait souvent aux communautés de fournir un impôt en argent plutôt qu'en hommes : celui-ci permettait de payer des entreprises spécialisées, soit que les travaux requéraient un savoir-faire particulier (ponts, tunnels, ...), soit qu'il fallait aller vite .



Les routes et le commerce

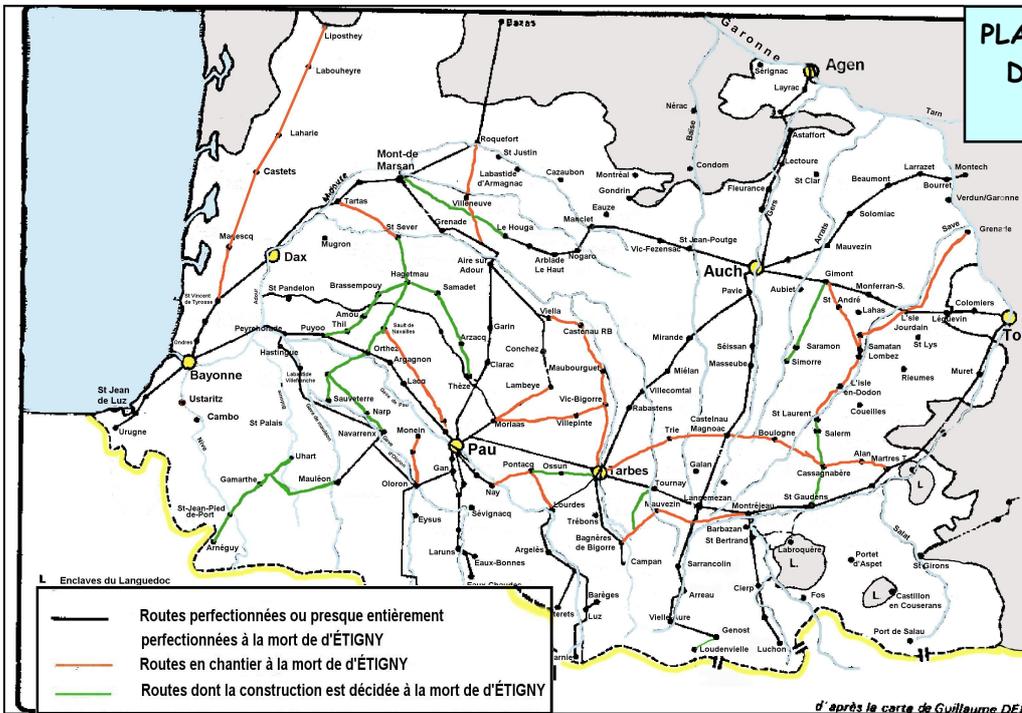
Les tracés furent faits d'une manière directe, les plus rapides possibles, tenant parfois mal compte des accidents de terrain. La circulation fut considérablement améliorée et dès la fin de l'Ancien Régime, on put organiser un régime de postes publiques.

Ce réseau routier va stimuler le commerce et dès les premières années de son administration : on voit, en 1757, des convois arriver des Pyrénées à Auch pour s'approvisionner en vin, (n'oublions pas que Puyastruc en produisait énormément) alors qu'avant ils ne dépassaient guère Mirande.

Ce commerce va se développer dans un certain nombre de secteurs : grains (blés et maïs), vins, eaux-de-vie qui se développent rapidement depuis le nouveau procédé de distillation mis au point par le marquis de Bonas,

...Grâce à ces flux, d'Étigny peut assurer le ravitaillement des régions menacées de disette, par l'achat et le transport de grains dans d'autres parties de la Généralité et d'autres régions de France et d'Europe .

PLAN DES ROUTES DE L'INTENDANCE D'AUCH A LA MORT D'ÉTIGNY



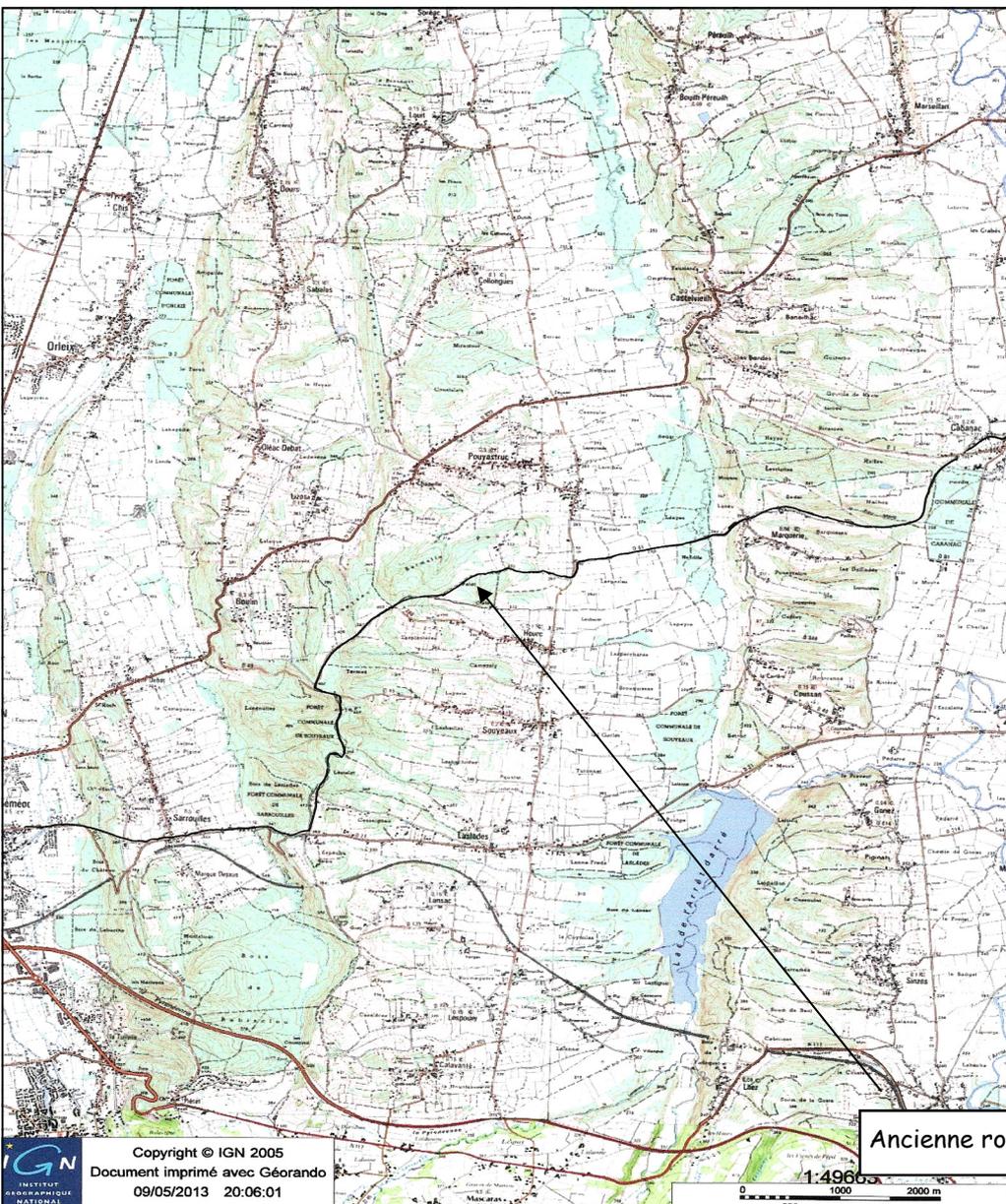
Lorsque d'Étigny prend ses fonctions, les routes et chemins de Gascogne n'avaient guère évolué depuis plusieurs centaines d'années : étroits et tortueux, d'une viabilité médiocre, ils étaient souvent impraticables pendant les pluies. On ne pouvait les emprunter qu'avec des chariots massifs, peu pratiques pour le transport ou les longs trajets. Les voyageurs mettaient souvent plus de vingt jours pour aller d'Auch à Paris...

Aussi, le nouvel Intendant va-t-il multiplier les chantiers et créer en 15 ans un réseau extrêmement important, qui constitue encore aujourd'hui la trame des routes de la Gascogne, des Landes et des Pyrénées.

Il se préoccupe avant tout des grands axes, notamment ceux qui se croisent à Auch : la route Agen - Auch - Tarbes dès 1755, le tronçon Auch - Toulouse est achevée sauf près de Lègevin, dès 1759 ...

Lo cami nou , lui était en chantier à sa mort en 1767

Jusque là , les pouyastrucais empruntaient le chemin de Tarbes qui passait par le quartier du Pouyat (le premier village) et rejoignait Sarrouilles à travers la forêt .



Le passage du pont de l'Adour avec les chariots

Ancienne route de Tarbes

MAIRIE

05.62.33.22.54

09.77.60.76.53

Fax: 05.62.33.25.26

Secrétaires:

Fabienne BALLESTA

Alexandra ABADIE

mairie-pouyastruc@wanadoo.fr

Lundi : 9h à 11h - 16h à 18h

Mardi : 9h à 11h

Jeudi : 9h à 11h - 16h à 18h

Vendredi : 9h-11h

Permanences du maire:

Mardi : 17h30 - 19h

Tel de M. le Maire:

06.83.35.44.82

Autres jours : sur rendez-vous

Marie Josiane BEDOURET

(Conseillère Générale

Présidente du SIVOM)

05.62.96.50.02 07.86.18.45.17

Permanence à la mairie

Le Jeudi de 17h à 19h

BIBLIOTHÈQUE

05.62.33.67.39

Alexandra ABADIE

Mail : bibliotheque-pouyastruc@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi et Vendredi ;

De 16h à 18h et

Mercredi de 14h à 16h

Bibliothèque scolaire :

Jeudi de 11h à 12h et

De 14h à 17h

ECOLE

05.62.33.22.56

Directeur : **Pascal CHARRIER**

Mail :

ce.0650816J@ac-toulouse.fr

DÉCHETTERIE

Mardi, Jeudi et Vendredi

De 14h à 18h

Mercredi et Samedi

de 9h à 12h et

de 14h à 18h

L'ADMR

Tel:05.62.33.29.70

Responsable : Mme
AGOSTA

Lundi et Mardi : de 9h à
12h -

Jeudi : de 14h à 16h30

Permanence téléphonique:

du Lundi au Vendredi

de 9h à 12h - de 14h à 17h

LA FRATERNELLE

Président:

Christian FORGUES

05.62.33.23.43

06.86.68.55.83

Trésorière

Rolande LARAZABAL

05.62.33.24.64

06.83.41.87.48)

LA POSTE

05.62.33.22.51

Receveur :

Didier LECLERC

(basé à Aureilhan)

De 9h à 12h et

de 13h30 à 16h30

Samedi : de 9h à 12h

Fermée le Mercredi

Levée : 15h50

GENDARMERIE

05.62.33.25.18

Commandant de brigade :
Adjudant Daniel MAZOU-
NAVE

De 8h à 12h et de 14h à
18h (horaires bureau)

Permanence téléphonique
en continu

de 12h à 14h et de 18h à
8h appels dirigés sur Tour-
nay ou Tarbes

CABINET MEDICAL

05.62.33.22.40

05.62.33.22.61

CABINET DENTAIRE

05.62.33.22.60

CABINET D'INFIRMIERES

05.62.33.22.46

CARNET depuis Février 2013

NAISSANCES

Loan Gérard, Loïc CABOS né le
14/04/13

Maëlwenn, Olashadé, Ariinatai LE PAPE

Née le 21/02/13

Maïa, Gisèle, Thérèse, Sasha BERNARD
DABOUIS née le 20/01/13

DECES

Marthe, Angèle CAUSSADE le
13/04/13

MARIAGE

Véronique BRU et Pierre ESCOUBES
Le 27/04/13

Nous vous rappelons que vous pouvez lire ce bulletin
sur le site de la mairie (www.pouyastruc.fr) ...et
en couleurs !!